

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Vie nocturne urbaine

Analyse de la situation et
des mesures envisageables



Sommaire

1. Introduction	5
2. Questions de principe	7
2.1 Question de l'état des lieux: comment se présente la vie nocturne aujourd'hui?	7
2.2 Question des objectifs: comment voulons-nous gérer la vie nocturne?	7
2.3 Question des structures: de quelles structures et de quelles compétences avons-nous besoin au quotidien?	8
2.4 Question de l'évolution temporelle: comment la vie nocturne évolue-t-elle et comment y réagissons-nous?	8
2.5 Conclusion	8
3. Exemples de mesures	9
3.1 Alcool	9
3.2 Zones de sorties / Lutte contre le bruit	13
3.3 Offres pour les jeunes (16+)	14
3.4 Autorisations	16
3.5 Clubs / bars / restaurants	17
3.6 Littering	19
3.7 Espace public	21
3.8 Transports publics	23
3.9 Répression	24
3.10 Campagnes générales de sensibilisation	25
4. Autres possibles champs d'action	27
5. Informations complémentaires	28
6. Contacts	29
7. Annexe	30

1. Introduction

La vie nocturne place continuellement les villes et les communes urbaines devant de nouveaux défis. Une ville attractive et vivante se doit, aujourd'hui, de mettre à disposition de nombreuses possibilités de rencontre et une offre culturelle vaste et dynamique. Dans le même temps, les villes doivent aussi garantir la qualité de vie de leurs habitants.

Mais de nombreux facteurs font que les conflits se multiplient: la mixité grandissante de zones d'habitat et de lieux de sorties, les conséquences d'un rythme social se poursuivant 24 heures sur 24, les nouvelles habitudes en matière de mobilité et de sorties et le fait que l'alcool soit disponible de façon pratiquement illimitée. En raison, surtout, de la commercialisation grandissante de la vie nocturne, un nombre toujours plus grand de noctambules occupent l'espace public, avec, pour corollaires, le littering, le bruit, le vandalisme et la violence. La situation devient de plus en plus tendue.

Durant le printemps et l'été 2012, diverses villes suisses ont été le lieu de discussions et de manifestations sur la question de la vie nocturne. C'est ce qui a incité l'Union des villes suisses à inviter des villes concernées¹ à échanger leurs expériences.

Lors d'une séance tenue le 27 août 2012, le Comité de l'Union des villes suisses a pris connaissance des travaux et a donné à la Direction le mandat de planifier de nouvelles étapes pour soutenir les villes dans leur approche des questions liées à la vie nocturne urbaine.

Si les défis posés par la vie nocturne urbaine ne sont pas fondamentalement différents d'une ville à l'autre, les mesures adéquates, elles, peuvent l'être. La raison est à rechercher dans les différences entre les conditions cadres et les objectifs que les villes se fixent dans le domaine de la vie nocturne.

Il n'est donc pas indiqué de formuler des recommandations générales pour soutenir les villes dans leurs efforts concrets. La présente analyse privilégie un processus en deux étapes: la première développe des incitations pour une stratégie sur la vie nocturne, incitations qui peuvent valoir pour toutes les villes confrontées à cette thématique.

Dans une deuxième étape, ce document présente un survol de mesures. Ce dernier ne peut et ne doit pas refléter les mesures et les expériences des différentes villes de façon définitive. Il s'agit plutôt d'un catalogue d'idées. Dans de nombreux cas, des mesures semblables à celles qui sont indiquées ici sont déjà en vigueur dans d'autres villes.

Il est important de préciser que la question de la vie nocturne ne concerne pas seulement les jeunes mineurs, mais aussi des adultes, jeunes et moins jeunes. La discussion ne devrait donc pas seulement viser les jeunes, même si une partie des mesures préconisées sont applicables à ce public particulier.

¹ Il s'agit des villes de Bâle, Berne, Bienne, Coire, Genève, Lausanne, Lucerne, St-Gall, Thoue, Winterthour et Zurich.

Il faut également noter que des concepts généraux et des mesures de prévention ou de réduction des dommages ne peuvent pas être discutés en détail dans le cadre bien particulier de ce rapport. Mais le fait que la question soit abordée de façon multidisciplinaire permet de tenir compte de ces deux aspects, prévention et réduction des dommages, et de formuler certaines recommandations dans ces domaines également.

Il reviendra aux villes elles-mêmes, et à leurs autorités compétentes, de décider si certaines des mesures expliquées dans le présent rapport peuvent s'appliquer sur leur territoire. Pour faciliter leur travail d'évaluation, la présentation des mesures est complétée par un exposé sur les expériences réalisées.

Pour terminer cette introduction, il faut encore souligner à quel point la collaboration entre tous les acteurs concernés, de la politique et de l'administration, est indispensable. La question de la vie nocturne est en effet, aussi, une question du «vivre ensemble». Le succès des mesures dépend donc d'une approche globale.

2. Questions de principe

Comme indiqué dans l'introduction, la vie nocturne d'une ville influence la qualité de vie de cette même ville. Une discussion approfondie sur cette thématique paraît donc nécessaire. L'Union des villes suisses entend aider les villes dans leurs démarches, notamment en énonçant des principes de base.

Il est primordial que tous les acteurs concernés, de la politique et de l'administration, soient intégrés à la discussion et qu'ils débattent ensemble des principes de base énumérés ci-après.

Les villes restent naturellement responsables de leurs actions. Les stratégies politiques et les conditions cadres légales sont très différentes d'une ville à l'autre. C'est pourquoi l'Union des villes suisses renonce à formuler des recommandations au sens premier du terme.

2.1 Question de l'état des lieux: comment se présente la vie nocturne aujourd'hui?

Un état des lieux de la vie nocturne est nécessaire pour délimiter les défis qui se posent avant de discuter des objectifs et des mesures envisageables.

2.2 Question des objectifs: comment voulons-nous gérer la vie nocturne?

La vie nocturne est influencée par différents facteurs qui échappent parfois au contrôle des villes. Elle ne peut donc être organisée que de façon limitée. Cela ne doit pas empêcher les collectivités publiques de réfléchir à la manière dont elles veulent gérer la vie nocturne et à comment elles veulent agir dans les domaines où une marge de manœuvre est disponible. Durant ce processus, il s'agit de tenir compte le plus possible et le plus judicieusement possible des besoins et des intérêts de toutes les parties concernées. Les conflits sont toutefois inévitables. Les parties doivent alors être prêtes au compromis.

Les questions suivantes peuvent servir à formuler des objectifs. Il ne s'agit ni d'une checkliste ni d'une liste exhaustive. Elles peuvent aussi être formulées différemment, selon les compétences en présence:

- Où devrait se trouver le centre de la vie nocturne? Comment les zones et les types d'utilisation devraient-ils se mélanger?
- Dans quelle mesure l'espace public devrait-il être mis à disposition de la vie nocturne?
- Veut-on des offres et des mesures spécifiques pour les jeunes?
- Pour quel périmètre (local, régional, national, international) la ville devrait-elle avoir une fonction de centre de la vie nocturne?
- Quels effets indésirables les villes sont-elles prêtes à assumer, financièrement, pour pouvoir tirer avantage des bénéfices économiques, culturels et sociaux de la vie nocturne? (par exemple pour la sécurité, la propreté ou les effets sociaux indésirables).

2.3 Question des structures: de quelles structures et de quelles compétences avons-nous besoin au quotidien?

Comme dans toutes les questions se posant autour de la vie nocturne, celles de son organisation et de la manière d'aborder les défis de l'espace public, sont à l'intersection de nombreux champs. Ce qui implique qu'il faut que tous les acteurs concernés participent à la discussion et que la collaboration doit être encouragée entre les disciplines, tant sur le plan politique que sur le plan technique.

Pour que les acteurs politiques et les spécialistes puissent agir au quotidien, il faut créer les structures adéquates, les institutionnaliser et les doter des compétences nécessaires (pour autant qu'elles ne soient pas du ressort des cantons ou de la Confédération).

2.4 Question de l'évolution temporelle: comment la vie nocturne évolue-t-elle et comment y réagissons-nous?

Le développement dynamique de la vie nocturne, avec ses variables partiellement incontrôlables, pose continuellement de nouveaux défis aux villes et aux communes urbaines. Il est donc très important de suivre ces changements au plus près et d'analyser régulièrement les mesures prises, en coopération avec les responsables opérationnels, afin de les adapter, le cas échéant.

2.5 Conclusion

Une analyse approfondie des quatre principes énoncés ci-dessus sur le plan politique permettra de réagir efficacement aux défis actuels et futurs de la vie nocturne. L'Union des villes suisses est consciente que la tâche n'est pas aisée, mais elle désire susciter la réflexion afin que les responsables politiques puissent agir, et non pas seulement réagir.

3. Exemples de mesures

Cette liste d'exemples de mesures pouvant jouer un rôle dans la vie nocturne urbaine ne se veut pas exhaustive. Comme déjà expliqué, il s'agit davantage d'un catalogue d'idées. Des mesures telles que celles qui sont indiquées ci-après sont cependant déjà en vigueur dans d'autres villes.

La plupart des villes disposent déjà de concepts de prévention bien établis. Mais ces derniers ne sont pas axés uniquement sur la vie nocturne, c'est pourquoi ils ne sont pas détaillés ici.

L'évaluation de la pertinence d'une mesure doit se faire dans chaque ville, en fonction des stratégies politiques locales, des objectifs adoptés et des conditions cadres légales et générales. Les expériences présentées dans ce document pourront faciliter le processus de décision².

3.1 Alcool

La nouvelle loi fédérale sur l'alcool, en cours de révision, modifiera certaines conditions cadres. Cet exposé en donne un aperçu.

Mesure légale: interdiction de la consommation d'alcool limitée à certains endroits et / ou à certaines heures dans l'espace public

Exemples:

Coire a déjà édicté une interdiction de consommer de l'alcool dans l'espace public des quartiers d'habitation entre 0h30 et 7h00, notamment pour empêcher le tapage nocturne provoqué par de grands groupes. La consommation de substances psychotropes est interdite dans les aires d'école. Dans son nouveau règlement de police, Bienne interdit aux jeunes de moins de 16 ans, à titre de mesure de protection de la jeunesse, la consommation dans l'espace public de substances affectant la conscience.

Expériences:

A Coire, l'interdiction est appliquée avec mesure. Il n'y a pas de «razzia»; une soixantaine d'amendes d'ordre sont attribuées chaque année.

Remarques:

Dans les travaux préparatoires de la révision de la loi fédérale sur l'alcool, la nécessité d'une norme légale permettant d'interdire la consommation dans certaines zones ou à certaines heures a été examinée. En raison de l'absence de compétence fédérale, l'idée a été abandonnée; l'Union des villes suisses aurait salué une norme fédérale permettant d'inscrire des interdictions de consommation dans la loi.

² Sauf mention contraire, les expériences se rapportent aux mesures des villes expliquées sous «Exemples».

Rendre l'accès aux boissons alcooliques plus difficile par des restrictions de vente

Exemples:

Le canton de Genève a instauré une interdiction de vente entre 21h00 et 7h00; les stations-services et les vidéothèques n'ont pas le droit d'avoir des boissons alcooliques dans leur assortiment. Depuis 2008, les CFF interdisent la vente d'alcool dans les magasins des gares à partir de 22h00. A St-Gall, la vente d'alcool est autorisée dans les magasins et les stations-services, en principe, du lundi au samedi jusqu'à 22h00 au plus tard, le dimanche jusqu'à 21h00. Mais les bases légales autorisent des exceptions pour la vente d'alcool en tout temps.

Expériences:

Le canton de Genève indique que le nombre d'hospitalisations pour intoxication due à l'alcool a diminué depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction³. Dans la plupart des gares CFF, la situation s'est sensiblement améliorée (recul du nombre d'agressions sur les clients et le personnel, amélioration notable de l'ordre et de la propreté le soir). A St-Gall, et dans d'autres villes, le problème est que les jeunes font leurs achats d'alcool avant l'heure d'interdiction (ou profitent des exceptions). Conséquence: ils achètent davantage que si l'alcool était disponible en tout temps. La «préchauffe» fait désormais partie des sorties. La consommation d'alcool est tout sauf réduite.

Remarques:

La nouvelle loi fédérale sur l'alcool prévoit une interdiction de vente d'alcool dans les commerces de détail à partir de 22h00. Les nouveaux canaux de vente, tels internet et des marchands ambulants, présentent toutefois de nouveaux défis.

Mesures prises par des particuliers: influence des autorités sur une augmentation volontaire de l'âge minimal pour la vente d'alcool (18 ans en général / suppression de la distinction entre 16 et 18 ans selon les types d'alcool)

Exemples:

Après avoir pris contact avec les grands distributeurs, les autorités municipales ont obtenu de Coop en été 2008 que la bière et le vin ne soient vendus qu'aux personnes majeures dans tous les points de ventes, y compris les magasins Coop-Pronto (en franchise). Migrolino et Aperto ont suivi.

Expériences:

Coop a réalisé de très bonnes expériences avec le relèvement général de l'âge minimal à 18 ans pour les achats d'alcool. La mesure facilite le travail des employés, qui n'ont plus qu'une règle à appliquer pour toutes les boissons alcooliques. Les employés suivent régulièrement une formation sur la protection de la jeunesse. En 2011, des achats tests menés, à l'interne, par Coop dans ses magasins ont montré que les vendeurs respectaient le règlement dans 75% des cas. Le grand distributeur vise un

³ Voir [étude d'Addiction Suisse](#) élaborée pour l'OFSP. L'étude ne permet pas de dire quelles mesures exactement ont eu quelle influence.

résultat de 90% pour l'année 2012. De plus, la nouvelle règle n'a pas provoqué de baisse du chiffre d'affaires. Il est important d'établir des règles claires non seulement dans les magasins, mais aussi lors de fêtes de rue.

Remarques:

Problèmes de déplacement vers d'autres commerces, revente d'alcool par les plus âgés aux plus jeunes (sera probablement interdite dans la révision de la loi sur l'alcool).

Achats tests pour vérifier si l'interdiction de vente aux jeunes est respectée

Exemples:

Les achats tests sont effectués dans de nombreuses villes dans les magasins et lors de manifestations. La police des affaires économiques de Winterthour en mène régulièrement; en cas de violation, le contrevenant n'est pas dénoncé, mais doit s'acquitter d'une taxe de contrôle de 350 francs. Le canton de Vaud effectue également des achats tests, mais sans conséquence pénale. A St-Gall, c'est la Fondation «Suchthilfe» (aide en matière de dépendances) qui mène les tests. Après un verdict du Tribunal fédéral, le Parquet n'accepte plus les dénonciations. Thoune connaît également la pratique des achats tests. Ils sont menés par la police du commerce.

Expériences:

Les achats tests sont efficaces surtout s'ils sont menés de pair avec une formation spécifique des employés de vente. A Winterthour, ils n'ont pas vraiment eu d'effet préventif, car les chiffres d'affaires restent nettement plus élevés que les amendes pécuniaires. Entre 30% et 90% des commerces commettent des violations. Certains vendeurs craignent que les jeunes ne deviennent violents lorsqu'ils se voient refuser de l'alcool. Dans le canton de Vaud, les mauvais résultats révélés lors des achats tests ont conduit à de nouvelles mesures de sensibilisation et à des restrictions dans l'octroi d'autorisations. A St-Gall, en 2011, la fondation citée a mené 312 achats tests et a qualifié l'opération de réussie. Sans cet effet préventif, le nombre de violations de la protection des mineurs serait plus élevé. Lors des grandes manifestations, la police municipale peut exercer une certaine influence lors de l'octroi des autorisations de stands pour obtenir des vendeurs fautifs qu'ils changent de comportement. A Thoune, les achats tests ont suscité une prise de conscience. Les gérants de restaurants et de commerces forment désormais régulièrement leur personnel. Les enfreintes contre les limites d'âge n'ont plus augmenté.

Remarques:

Sans base légale, ou, à tout le moins, en raison de lacunes légales (concernant l'investigation secrète), les commerces coupables de ventes à des mineurs ne peuvent pas être dénoncés dans tous les cantons. La nouvelle loi sur l'alcool prévoit créer une base légale pour corriger ce point.

Concept de protection des mineurs à propos de l'alcool

Exemples:

Winterthour dispose d'un concept de prévention destiné à assurer le respect des prescriptions légales, à réduire l'accès à l'alcool (l'alcool trouvé chez les mineurs est confisqué), à renforcer la personnalité des jeunes et à soutenir les jeunes en danger (lettre aux parents). A St-Gall également, les parents sont informés par la police lorsqu'un jeune sous l'influence de l'alcool est intercepté. Les parents doivent aller chercher leur enfant. L'alcool est confisqué chez les mineurs et, en cas de besoin, une information concernant le danger pesant sur le mineur est transmise aux autorités de tutelle (y compris rapport de police, mesures, déclarations du jeune).

Expériences:

Dans 98% des cas, les parents qui ont reçu la «lettre aux parents», à Winterthour, ont réagi positivement. Parallèlement, parents et jeunes reçoivent une information sur le cadre légal (loi sur la santé du canton de Zurich). A St-Gall également, les réponses des parents interpellés par courrier sont majoritairement positives. De plus, une collaboration avec d'autres offices est encouragée, ce qui se révèle positif pour approfondir les connaissances sur cette thématique. Des mesures sont prises plus rapidement.

Centrale de dégrisement pour décharger la police, les services d'urgence sanitaire et les urgences des hôpitaux

Exemples:

La ville de Zurich a lancé son projet de «centrale de dégrisement» en 2010. Les personnes appréhendées par la police en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues (politoxicomanie) sont placées dans une cellule, sous surveillance médicale, jusqu'à ce qu'elles soient à nouveau sobres. Dans le cas de mineurs, le service d'intervention SIP⁴ du Département des affaires sociales est alerté. Le SIP est responsable de la prise en charge des mineurs et du contact avec les parents ou les personnes légalement responsables du mineur. Les coûts sont pris en charge moyennant une taxe (600 ou 950 francs) dont les «clients» doivent s'acquitter.

Expériences:

Les cas d'agression dans les hôpitaux de la ville ont reculé de manière significative depuis l'entrée en service de la cellule de dégrisement. Les patrouilles de police, motorisées ou piétonnes, peuvent retourner plus vite à leurs tâches centrales et ne sont plus surchargées de travail administratif pour la prise en charge des personnes en état d'ébriété.

⁴ «Sécurité, intervention, prévention»

Augmentation du prix de l'alcool

Exemples:

En 2004, les prix des alco pops ont été fortement relevés par le biais d'une taxe spéciale destinée à réduire la consommation. Autre exemple: sur pression du bailleur, la Coop de la gare de Lucerne a retiré les bières les plus avantageuses de son assortiment.

Expériences:

Clair recul des ventes d'alco pops, mais tendance de plus en plus problématique aux «mélanges maison» de boissons à forte teneur en alcool et de boissons sucrées. A la gare de Lucerne, après un recul momentané des ventes, la Coop a vu son chiffre d'affaires augmenter grâce à une autre clientèle et des ventes d'autres produits.

Remarques:

La loi fédérale est déterminante pour l'augmentation des prix (par l'impôt). Mais les hausses de prix ne sont pas faciles à mettre en œuvre, à cause des accords avec l'Union européenne.

3.2 Zones de sorties / Lutte contre le bruit

Aides à la prise de décision pour l'octroi d'autorisations liées à la protection contre le bruit

Exemples:

Bâle a créé un instrument pour assurer une procédure d'autorisation la plus équitable possible pour une protection contre le bruit adaptée à tous les types de situation: il s'agit de l'instrument GASBI («**Gastronomie-Sekundärlärm-Beurteilungs-Instrument**») et d'un «plan des boulevards» du centre-ville qui détermine les heures d'ouverture des cafés, bars et restaurants, en terrasse et à l'intérieur.

Expériences:

Elles sont jugées bonnes, voire très bonnes. La transparence du processus d'autorisation a suscité une plus grande acceptation des décisions et fourni la sécurité juridique nécessaire. Le nombre de plaintes a pourtant augmenté, pour trois raisons: non-respect des heures d'ouverture autorisées, bruit dû à la musique dans et en dehors des locaux (pour valeurs limites voir l'aide à la mise en œuvre intitulée «cercle bruit» du 10 mars 1999 élaborée par l'association des experts cantonaux en bruit) et, enfin, bruit dû aux fumeuses et aux fumeurs à l'extérieur.

Appareils de mesure du bruit avec interruption automatique des émissions sonores

Exemples:

Dans le canton de Genève, l'octroi d'une autorisation pour une manifestation en plein air peut être liée à l'obligation pour les organisateurs de se munir d'un **sonomètre**. Cet appareil mesure les décibels et, en cas de dépassement des valeurs limites autorisées (en général 82 décibels à une certaine distance), il peut stopper la musique. Lors de la fête de St-Gall, tous les commerces doivent être équipés d'appareils de mesures modernes. En cas de dépassement des valeurs limites, les responsables se voient interdire la musique le jour suivant ou sont même exclus de la fête. Ils sont en outre dénoncés.

Expériences:

Ces mesures permettent de sensibiliser les organisateurs aux problèmes de nuisances sonores et contribuent à pacifier les habitants. A St-Gall, les réclamations pendant la fête de la ville ont nettement diminué.

3.3 Offres pour les jeunes (16+)⁵

Offres spéciales pour les jeunes de 16 à 18 ans (y compris offres commerciales)

Exemples:

Winterthour dispose d'une maison des jeunes dans le périmètre des sorties, sans vente d'alcool. La consommation de bière achetée ailleurs est en revanche autorisée. Berne gère le centre de jeunesse «Gaskessel», où la vente d'alcool est autorisée. Comme beaucoup d'autres villes suisses, Thoune veut mettre en place l'offre «midnight:sports». Les jeunes reçoivent un local à disposition qu'ils peuvent organiser et gérer selon leurs désirs. Thoune soutient également le «café/bar Mokka», en collaboration avec le canton. A Lucerne, certains clubs proposent, une fois par mois, des soirées pour les jeunes à partir de 16 ans. Les jeunes ont deux locaux à St-Gall, le «flon» et le «talhof», sans restriction d'âge ni obligation de consommer. Les boissons fermentées peuvent être vendues aux plus de 16 ans. Les locaux sont gérés par des groupes de jeunes. A Bâle, le «Sommercasi», créé en 1962, (et qui passe pour la première maison des jeunes de Suisse) offre aux 16 à 25 ans une plateforme pour des activités culturelles. Le programme et les manifestations sont préparés par des jeunes. Il est aussi possible de suivre des stages dans le domaine culturel. La bière et le vin sont vendus, mais pas les alcools forts.

⁵ Les 14 à 16 ans ne sont pas pris en compte ici, car ils sont trop jeunes pour sortir en zones de fêtes et ne sont pas censés être acceptés dans les locaux pour jeunes dès 16 ans; les animations pour jeunes offertes dans les quartiers s'adressent plus spécifiquement aux jeunes de cette tranche d'âge.

Expériences:

La maison des jeunes de Winterthour est régulièrement utilisée comme lieu de rendez-vous avant d'autres sorties ou comme solution de rechange aux clubs. Elle décharge donc l'espace public. Le «Gaskessel» de Berne, situé tout près du centre, entend réorienter son offre sur les 16 à 18 ans. La ville veut ainsi résoudre le problème du manque d'offres pour cette tranche d'âge. La capitale souhaite aussi motiver des organisateurs privés à offrir davantage de choses pour les moins de 20 ans. A Thoune, la pression est forte pour améliorer l'offre pour les 16 à 18 ans. La municipalité entend soutenir les jeunes dans la mesure de ses possibilités. La collaboration avec les jeunes est essentielle, et il faut du temps pour les autorisations. Les expériences lucernoises avec des partys spécifiques sont mitigées. A St-Gall, l'offre pour les jeunes de moins de 18, respectivement moins de 21 ans, est globalement appréciée, tout comme le fait que les programmes sont réalisés par des jeunes pour des jeunes. Les manifestations du «Sommercasi» de Bâle sont très appréciées, depuis des années, mais la fréquentation est en légère baisse, depuis quelques années et la moyenne d'âge baisse également. Une raison en est que l'institution ne sert pas d'alcools forts. Des mesures sonores, une amélioration de l'isolation sonore et la bonne collaboration avec le voisinage et la police ont amélioré la situation en matière de bruit, de littering et d'alcool. Les bouteilles vides laissées aux abords restent problématiques.

Utilisations temporaires d'immeubles vides pour les jeunes

Exemples:

Zurich a mis en place une bourse de locaux qui permet aux jeunes de chercher, sur internet, des locaux disponibles en location pour une utilisation temporaire (les loyers sont abordables, car ils ne couvrent pas forcément les coûts). Les propriétaires ne veulent pas prioritairement réaliser un profit, mais occuper leurs locaux, pour éviter aussi des squatters. C'est une situation «win-win». Winterthour met à disposition des jeunes plus âgés des locaux de cliques qui sont gérés par des animateurs mobiles. La ville de Genève dispose de locaux en gestion accompagnée, soit des locaux au rez-de-chaussée mis à disposition gratuitement et qui font l'objet d'un contrat entre la ville, les jeunes, les parents et les propriétaires. Des animateurs y passent régulièrement. Des maisons destinées à la démolition sont également mises à disposition pour des périodes limitées.

Expériences:

La bourse aux locaux de Zurich (www.raumboerse-zh.ch) rencontre un grand succès. Elle dispose d'un «stock» de 150 locaux de diverses institutions. Actuellement, 75 sont disponibles. Les salles de cliques de Winterthour sont également très appréciées. Elles offrent une solution de rechange à l'espace public. L'expérience genevoise est jugée extrêmement positive et la demande augmente.

Travail avec les jeunes dans les périmètres de sorties

Exemples:

Depuis 2006, la ville de St-Gall dispose d'une animation de jeunesse mobile (de mi-mars à mi-novembre, tous les vendredis soirs et tous les samedis soirs au centre-ville) chargée d'entrer en contact avec les jeunes et de débattre avec eux de thèmes d'actualité, le cas échéant de leur proposer de l'aide.

Expériences:

L'animation de jeunesse mobile se concentre sur les lieux de sorties. L'expérience montre que le choix de zones proches des clubs et des bars n'est pas judicieux, car le public qui y passe est plus âgé (25 ans et plus).

3.4 Autorisations

Procédures d'autorisation simplifiées pour les événements non-commerciaux

Exemples:

Au printemps 2012, la ville de Zurich a lancé un projet pilote d'autorisations pour des soirées organisées par des jeunes en plein air. Les manifestations non-commerciales jusqu'à 400 participants peuvent recevoir une autorisation après une procédure simplifiée. Le projet fera l'objet d'une évaluation. L'exécutif décidera durant l'hiver 2012/2013 de la suite à donner à ce projet. A St-Gall, il est possible de demander une autorisation à court terme moyennant une audition préalable (par exemple pour des «flashmobs»).

Expériences:

Avec cette démarche la ville de Zurich a répondu avec succès à la demande des mineurs et des jeunes adultes de pouvoir avoir davantage d'espaces pour eux. Durant l'été 2012, il y a eu moins de fêtes illégales et les heurts entre la police et les jeunes ont diminué. Un grand nombre d'organiseurs de soirées illégales a accepté le nouveau règlement. A St-Gall, l'audition préalable a permis d'éliminer les malentendus, de fixer des critères contraignants et de se faire une première impression des organisateurs. L'autorisation est ensuite liée au respect de certaines conditions de sécurité. La police peut réagir plus rapidement et prendre les mesures nécessaires. La procédure est jugée proche des besoins des citoyens.

Remarques:

L'introduction de ces procédures d'autorisation ne fait de sens que si des lieux sont vraiment disponibles.

Compétences municipales pour l'octroi d'autorisations

Exemples:

La ville de Zurich est compétente pour élargir les heures d'ouverture. Concrètement, c'est la police qui est responsable. A Winterthour, la compétence de fixer les heures d'ouverture prolongées dans la gastronomie relève de l'exécutif, mais il l'a déléguée au commandant de la police municipale. A St-Gall, c'est également la police qui est compétente pour octroyer les autorisations, comme p.e. pour des heures d'ouverture prolongées.

Expériences:

Actuellement près de 600 exploitants dans la gastronomie à Zurich disposent d'une autorisation pour prolonger leurs heures d'ouverture. Le processus de retrait de l'autorisation en cas de problèmes est fastidieux. A Winterthour, 120 exploitants ont une autorisation. Comme la police municipale traite les demandes, les procédures sont relativement rapides. L'avantage de cette procédure est aussi de permettre le contact personnel avec le gérant. A St-Gall, le fait que l'octroi d'autorisations soit désormais du ressort de la police a permis d'intégrer les contestations ou dénonciations dans la procédure d'autorisation. L'instance d'autorisation peut agir directement en cas de critiques, ce qui accélère les procédures.

Remarques:

Lorsque les compétences sont du ressort d'instances cantonales (par exemple auprès de préfectures), ce qui est souvent le cas, les procédures peuvent être longues.

3.5 Clubs / bars / restaurants

Suppression de l'heure de police

Exemples:

En 2009, la ville de Lucerne a supprimé la fermeture généralisée entre 4h00 et 5h00 du matin pour éviter des concentrations de gens qui attendent la prochaine ouverture de bar ou de café. D'autres villes ont des règlements semblables (par exemple Zurich).

Expériences:

La formation de groupes disparaît, mais le bruit persiste, car les noctambules restent plus longtemps dehors avant de rentrer à la maison (entre 3h00 et 6h00).

Fermetures anticipées (par exemple à 3h00) / heures de fermeture échelonnées dans le temps

Exemples:

La ville de Lausanne a introduit une «heure blanche»: tous les bars, cafés ou restaurants doivent fermer à 5h00, pendant une heure. Sans possibilité de trouver un autre local ouvert, les gens sont incités à rentrer chez eux.

Expériences:

L'«heure blanche» n'a pas encore fait l'objet d'une véritable évaluation. Lausanne examine d'autres mesures pour compléter l'«heure blanche» et limiter encore les heures d'ouverture. Un possible effet négatif de l'«heure blanche» serait de voir se former de grands groupes de personnes à l'extérieur.

Concepts communs de sécurité, entre les communes et les clubs, avec mesures concrètes et conditions à respecter

Exemples:

Le «concept sécuritaire» de la ville de Berne fait partie de la procédure d'autorisation pour des heures d'ouverture prolongées. Des sanctions sont possibles. A l'avenir l'autorisation ne sera octroyée (collaboration entre les clubs et la police, critères minimaux pour la formation du personnel de sécurité et mesures contre le littering). Les villes de Zurich, Lucerne, St-Gall ou Winterthour s'engagent dans le projet «safer clubbing» qui récompense des clubs prenant au sérieux leurs tâches dans le domaine de la sécurité et de la propreté et qui soutiennent les efforts de prévention et de sécurité. Thoune a mené une table ronde («Altstadt-Stamm») il y a quelques années pour prendre des mesures contre les effets négatifs des sorties au centre-ville (bruit, déprédations, littering). La table ronde est restée en place et applique le principe de «s'aider à s'aider soi-même.» A l'initiative des cafetiers et restaurateurs, la ville de St-Gall a démarré en été 2012 un projet pilote qui voit des services de sécurité privés patrouiller les vendredis et les samedis de 21h00 à 3h00 dans les quartiers «chauds». Les cafetiers et les restaurateurs payent ce service. Les patrouilles sont censées avoir un effet préventif, empêcher les gens d'uriner à l'extérieur ou de laisser des déchets sur la voie publique. Les agents les ramassent, le cas échéant. Ils sont aussi les premiers interlocuteurs des habitants en cas de plainte contre le bruit. En cas d'incidents, la police est sollicitée.

Expériences:

Le «concept sécuritaire» de Berne a fait ses preuves dans le périmètre où il a été testé et il est prévu de l'étendre à toute la ville. A Zurich, des discussions régulières avec les gérants de clubs permettent d'aborder la problématique en étroite coopération. Mais il faut d'abord créer les canaux de communication, apprendre à se connaître et garantir une acceptation réciproque, ce qui permettra de régler les problèmes au quotidien, rapidement. A Lucerne, la collaboration avec le projet «safer clubbing»

a permis de raccourcir les voies de communication entre les clubs et les autorités. En cas de plainte pour tapage nocturne, les autorités réagissent plus rapidement, en collaboration avec les clubs. Pour la ville de Winterthour, le projet «safer clubbing» est tendanciellement trop petit. Les clubs ont leur propre concept et il n'a pas été possible de trouver un accord avec leurs gérants. Une association des gérants de bars et de clubs (BCVW) devrait bientôt voir le jour pour intégrer les bars dans l'élaboration d'une procédure unifiée. Les patrouilles privées à St-Gall ont déployé des effets positifs. Les auteurs de vandalisme ont pu être interpellés par les agents privés, sur place, jusqu'à ce que la police arrive. De façon générale, il est possible d'agir plus rapidement. Grâce à cette présence la police a reçu moins de réclamations liées au bruit.

3.6 Littering

Campagnes de sensibilisation

Exemples:

La ville de Berne a lancé en 2008, avec plusieurs partenaires, la campagne «Subers Bärn – zäme geits!» (Berne propre – ensemble, ça va!) reposant sur trois piliers: la prévention, le nettoyage/recyclage et la répression. Winterthour dispose d'un groupe de travail «propreté» qui élabore de mesures et d'actions contre le littering (par exemple journées d'action dans les centres d'achats, affiches, concours dans les écoles). En 2011/2012, pour la deuxième fois après 1999, Lucerne a lancé la campagne «Lucerne brille» pour en appeler à la responsabilité individuelle de ses citoyens. A St-Gall, l'initiative «Ensemble avec respect» (voir 3.10) vise également le littering. A Thoune, un groupe de travail interne à l'administration a été créé il y a quelque temps pour les questions de littering. Trois à quatre actions sont menées chaque année.

Expériences:

A Berne, les lieux bénéficiant d'un nettoyage intensif sont aussi moins victimes de littering (on «ose» manifestement moins abandonner des déchets dans des endroits propres). Les appels à la responsabilité individuelle restent en revanche sans grand écho. La présence de policiers en uniforme a eu un effet préventif clair. A Lucerne, de nombreuses familles et de jeunes ont participé aux différentes actions de la campagne, l'écho médiatique a été positif. Les autorités espèrent en voir des effets concrets à long terme. A Winterthour, on indique que les actions et les campagnes de prévention n'ont eu que peu d'effets. Les actions menées à Thoune éveillent l'attention. Il n'est possible d'en voir des effets que si les actions sont régulièrement présentées dans les médias. La collaboration avec les ambassadeurs propreté de la communauté d'intérêts monde propre (IGSU) a fait ses preuves.

Intégrer les clubs et les locaux de vente à l'emporter dans la prise de mesure

Exemples:

Dans le cadre du programme «safer clubbing», les employés de la sécurité des clubs de Winterthour patrouillent une fois par heure entre les clubs et ramassent les déchets. La ville de St-Gall fournit des cendriers aux bars et restaurants, pour l'extérieur, afin de restreindre la quantité de mégots au sol et pour empêcher que les fumeurs ne s'éloignent trop de leur bar pour fumer.

Expériences:

Le concept de nettoyage des clubs de Winterthour fonctionne très bien. Une amélioration visible a été constatée. St-Gall parle aussi de succès: les déchets ont diminué et le bruit des noctambules se limite à des zones circonscrites.

Systèmes de consigne et d'emballages réutilisables

Exemples:

Durant les étés 2009 et 2010, le service SIP de la ville de Lucerne a distribué des sacs poubelles aux personnes qui acceptaient, non seulement d'y placer leurs propres déchets, mais aussi d'en récolter d'autres. Elles recevaient un bon pour une boisson non alcoolisée par sac rempli, à utiliser dans un des bars estivaux de la ville ou une des maisons de la culture et des jeunes de la ville. A St-Gall, lors de chaque grande manifestation, les verres et bouteilles sont vendus avec une consigne et un jeton pour que les consommateurs ramènent les flacons et récupèrent leur obole. Pour les manifestations soumises à autorisation, sur sol public, Berne impose un système d'emballages réutilisables et de consignes pour la vaisselle. La ville de Thounne s'est dotée en 2012 d'un règlement sur les systèmes de récipients réutilisables et de verres consignés.

Expériences:

A Lucerne, plusieurs groupes de jeunes ont été très motivés pour participer à l'action de ramassage de déchets et gagner un bon pour une boisson (d'une valeur moyenne de 3 francs). L'action est poursuivie. Mais, au lieu de bons pour des boissons, des préservatifs de l'Aide suisse contre le sida sont distribués. A St-Gall, le jeton a été la seule manière d'empêcher le vol des verres et des bouteilles vides, subtilisées par des personnes désireuses de récupérer la consigne qu'elles n'avaient pas payée. Les quantités de déchets et le travail de nettoyage ont été massivement diminués. Les cafetiers et restaurateurs ont en revanche plus de travail et des coûts plus élevés. Le système n'est pas encore pleinement accepté. Tous les gérants doivent être intégrés dans la discussion pour augmenter l'acceptation du système. Pour les consommateurs, il doit être possible de redonner les objets consignés et les jetons partout, pas seulement au stand d'achat. A Berne, le règlement a permis de réduire massivement la quantité de déchets et les travaux de nettoyage. Les premières expériences de Thounne sont positives et les quantités de déchets ont nettement diminué.

Condition d'autorisation: laisser l'endroit tel qu'on l'a trouvé

Exemples:

En ville de Berne, les organisateurs de manifestations doivent s'engager à nettoyer l'endroit qu'ils utilisent et les environs immédiats, s'ils ont été salis. En cas de non-nettoyage, les organisateurs doivent payer pour les travaux qu'ils n'ont pas faits eux-mêmes. A Zurich, les organisateurs de soirées pour jeunes doivent aussi s'engager à nettoyer. A St-Gall, les autorisations sont aussi liées à un nettoyage obligatoire. Des gobelets réutilisables sont distribués à partir d'une certaine taille de manifestation.

Expériences:

Le règlement bernois a largement fait ses preuves. Les organisateurs le respectent, à de rares exceptions près. Idem à Zurich. Seules les voies d'accès posent problème, même s'il n'est pas toujours possible de dire avec certitude si les déchets ont été abandonnés par les participants à la fête ou par d'autres personnes. Les expériences réalisées à St-Gall sont également positives.

Davantage de poubelles durant les heures de sorties

Exemples:

Au centre-ville de St-Gall, la ville a installé davantage d'infrastructures souterraines pour des poubelles publiques (qui ont aussi un volume plus grand).

Expériences:

Le système souterrain de récolte des déchets permet d'éviter les dégâts aux poubelles en matière synthétique. Grâce aux capacités plus grandes, les conteneurs ne débordent plus. Si les conteneurs sont bel et bien utilisés, il n'y a donc plus de déchets au sol autour des poubelles, détritiques qui étaient souvent éparpillés.

3.7 Espace public

Lieux de rencontre (inofficiels) pour les jeunes

Exemples:

Winterthour a élaboré le concept «Espace pour le mouvement et le sport». Il prévoit de mettre à disposition de façon quasi illimitée des chemins, des places, des places de jeux, des parcs, mais aussi des salles de sports pour que les enfants et les jeunes puissent faire du sport et bouger. A St-Gall, les lieux de rencontre pour jeunes tels que cours d'école et places sont aussi fréquentés par des animateurs de jeunesse.

Expériences:

L'ouverture de ces infrastructures à Winterthour peut certes provoquer des conflits entre utilisateurs différents, mais dans des cas isolés. Le concept permet de créer de nombreux espaces où les enfants et les jeunes peuvent se mouvoir, dans les quartiers. L'attractivité de ces derniers augmente, des projets sportifs deviennent possibles et le centre-ville est déchargé. Le travail des animateurs sociaux à St-Gall a permis d'évaluer les besoins et de prendre par exemple des mesures architecturales (construction de toilettes publiques, poubelles supplémentaires), ce qui a permis de détendre la situation pour les habitants et les jeunes. Lors de problèmes spécifiques sur les places publiques, le dialogue est recherché avec les habitants, les commerçants, la police et les jeunes. En général, des améliorations s'ensuivent et les actions peuvent être coordonnées.

Groupes d'intervention dans l'espace public

Exemples:

De nombreuses villes disposent de groupes d'intervention composés de travailleurs sociaux et de représentants des forces de l'ordre, pour éviter de n'agir que sur le terrain de la répression. Il s'agit du groupe PINTO à Berne (prévention, intervention, tolérance), des SIP à Lucerne et Zurich, de patrouilles échelonnées dans le temps à Genève, soit avec des animateurs de jeunes, des agents de sécurité privée ou de la police, d'un service de la jeunesse avec animateurs mobiles à Winterthour et d'une unité d'intervention à bas seuil à Bienne. A St-Gall, la police des jeunes et les animateurs de jeunesse ne patrouillent pas ensemble, mais une collaboration est possible lors de certains incidents. Les deux services analysent lequel des deux partenaires doit d'abord agir lorsque les problèmes sont annoncés.

Expériences:

En général les expériences réalisées jusqu'ici se sont révélées très positives, mais elles réclament beaucoup de ressources. Le programme PINTO de Berne a permis de réduire nettement les problèmes posés dans les lieux publics avec des marginaux. Les spécialistes sociaux définissent les points brûlants et les actions possibles en collaboration avec la police. Aucune donnée ne passe d'un service à l'autre. St-Gall estime aussi que son système a fait ses preuves. La ville a éliminé les problèmes d'interventions communes (par exemple, un policier est obligé d'intervenir s'il voit un jeune fumer un joint, tandis qu'un travailleur social se pose en interlocuteur). A Lucerne, le SIP contribue à empêcher des dérapages violents, des actes de vandalisme ou des abus de drogues. L'acceptation par les marginaux et les jeunes est, généralement, bonne. Le travail du SIP, et son acceptation, sont rendus partiellement difficiles par des comptes-rendus de presse à la tonalité populiste, qui remettent son efficacité et son coût en question. Le SIP répond qu'il coûterait plus cher aux caisses publiques de réparer les dégâts et qu'il est plus judicieux de les prévenir. A Zurich, le SIP intervient activement dans les conflits avec les jeunes dans l'espace public. Il s'agit de ne plus permettre aux jeunes d'agir anonymement. Le week-end, les patrouilles sont en service 24 heures sur 24. A Bienne, le service SIP a été institutionnalisé en septembre 2012, après deux ans de phase d'essai qui avaient débouché sur

des résultats très positifs. Le besoin d'organes pour pouvoir se plaindre ou se renseigner était grand dans la population. Le SIP de Bienne veille surtout à la sécurité et à restaurer le calme et l'ordre. La composante sociale se limite à écarter les menaces et prendre les premières mesures de secours. Son incorporation au département de la sécurité est donc jugé adéquat. Toutefois, le SIP doit se démarquer de la police, tout en travaillant étroitement avec elle. A Genève, le projet pilote est jugé positif. Il sera étendu à d'autres quartiers en 2013. L'échange d'informations entre équipes et d'une semaine à l'autre est jugé essentiel.

Instrument de gestion rapide des réclamations

Exemples:

La ville de Lucerne a créé un bureau de gestion de la sécurité en 2007 pour répondre à toutes les demandes en matière d'espace public. Le bureau réceptionne toutes les plaintes pour tapage nocturne, littering, formation de grands groupes, etc. Les réclamations sont triées et il y est rapidement répondu. La ville de Berne a lancé un projet de gestion des plaintes dans un quartier (arrondissement 6). Les plaintes sont traitées rapidement, en coordination avec les organisations concernées et des représentants de la population, de la police, des sociétés d'utilité publique, des animateurs de jeunesse et du programme PINTO. Le projet permet ainsi de réagir aux conflits entre usagers des lieux publics.

Expériences:

Le bureau lucernois est bien accepté et est consulté principalement pour des problèmes liés à des conflits d'intérêts dans les lieux publics. L'expérience bernoise est également positive. Les plaignants se sentent pris au sérieux grâce au triage rapide de leur plainte. Les problèmes sont réglés ou atténués.

3.8 Transports publics

Extension de l'offre nocturne jusqu'au matin

Exemples:

Le réseau de transports publics de nuit en ville de Zurich fonctionne, le week-end, jusqu'au matin et fait la jonction avec l'horaire régulier.

Expériences:

Les transports publics ont un lien direct avec la situation dans les lieux publics. Le nombre d'interventions policières se développe parallèlement aux chiffres de fréquentation des transports publics nocturnes. Il n'est guère possible de guider l'offre pour influencer la situation dans les lieux publics. Il s'est en outre avéré que des problèmes surviennent aussi dans les communes extérieures à Zurich lorsque les jeunes rentrent à la maison.

3.9 Répression

Intervention de patrouilles de police la nuit selon un concept bien défini

Exemples:

Winterthour dispose d'un programme «PAZ» (prévention – explication – action) pour agir dans les zones «chaudes». Les heures d'intervention couvrent le vendredi et le samedi, de 20h00 à 5h00. Les patrouilles à pied se relaient dans la zone des clubs, dans les endroits animés du centre et dans les quartiers. A St-Gall, des patrouilles sont en action le weekend, lors d'événements spéciaux ou en cas de besoin pendant la semaine. Elles sont composées d'un collaborateur de la police des jeunes et d'un policier de service. Du jeudi au vendredi, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, quatre collaborateurs de deux services de sécurité, dont l'une avec un chien, patrouillent au centre-ville de Thoune. La ville a encore demandé la présence régulière de la police cantonale dans les périodes mentionnées ci-dessus.

Expériences:

Le concept d'intervention PAZ de Winterthour a des effets positifs. Le nombre de délits enregistrés a diminué et la police arrive sur les lieux en un temps relativement court. Le besoin en ressources humaines pose un problème, car les policiers réquisitionnés ne peuvent plus assurer leurs autres tâches. Globalement, le concept de Thoune a aussi fait ses preuves. Depuis son introduction, le nombre de plaintes du voisinage a nettement diminué. Les policiers des services de jeunesse de St-Gall connaissent les jeunes et les groupes, leur comportement et les endroits où ils se rendent. Ils communiquent ainsi d'importantes informations à leurs collègues, qui les transmettent à toute l'équipe (ce qui contribue aussi à «désanonymiser» les jeunes).

Dénonciation systématique

Exemples:

A Thoune, les personnes dénoncées (pour littering, vandalisme, bruit et/ou violence) doivent participer à une discussion avec la police du commerce. Les enfreintes aux règlements sont également dénoncées systématiquement à St-Gall. Il y a une certaine marge de manœuvre avec des mesures de travail des travailleurs sociaux qui collaborent avec des policiers spécialisés (voir 3.7).

Expériences:

La presque totalité (95%) des personnes dénoncées se présente à la police du commerce de Thoune. La consommation excessive d'alcool est la première raison des dénonciations. La discussion dure au maximum 10 minutes. L'objectif est de sortir les noctambules de leur anonymat et de les sensibiliser aux droits des habitants. A St-Gall, l'explication préventive des conséquences de comportements non autorisés (dénonciation, amende) a fait ses preuves par le biais de divers canaux (médias, procédures d'autorisation par exemple). Le dépôt d'une dénonciation est vite connu de tous, ce qui a un effet préventif.

En cas de violation grave: interdictions de local (sur le modèle des interdictions de stade)

Exemples:

L'article 29 de la loi sur la police du canton de St-Gall donne la possibilité d'exclure des contrevenants d'un périmètre défini.

Expériences:

L'article 29 est utilisé régulièrement (nuisances en raison de consommation de drogues, mendicité, consommation excessive d'alcool, etc.), mais plutôt rarement dans le contexte de la vie nocturne et des lieux de sorties.

3.10 Campagnes générales de sensibilisation

Contre les nuisances sonores

Exemples:

A Thoune, les restaurateurs et l'administration ont mené une campagne pour la réduction du bruit. Des slogans humoristiques incitaient le public à être plus silencieux.

Expériences:

Plus les affiches étaient drôles, mieux elles étaient perçues. Il n'est toutefois pas possible de juger l'efficacité concrète de la campagne.

Remarques:

Ces campagnes sont plus adéquates si elles couvrent une période courte, par exemple pendant une manifestation.

Pour davantage de respect

Exemples:

La ville de Berne a développé des promenades intitulées «Au lieu de la violence». Le concept a été repris par de nombreuses autres villes. Les participants sont confrontés à diverses scènes de violence et de vandalisme grâce à une troupe de théâtre et ils peuvent tester diverses réactions. L'initiative de la ville de St-Gall, «**Ensemble avec respect**» vise à faire passer les valeurs de tolérance et de respect dans l'espace public, sous la forme de campagnes et de mesures concrètes. L'initiative s'engage pour une ville colorée et vivante, et contre la violence, le bruit, le littering et la consommation excessive d'alcool. Elle est menée en coopération par l'administration et la population. En 2008, dans la perspective du championnat européen de football, Winterthour a lancé «Winti by night – fun & respect!» (affiches, cartes postales, émissions sur les ondes de la radio locale) pour sensibiliser les noctambules et les fans de football au respect du sommeil de la population.

Expériences:

Les participants aux promenades «Au lieu de la violence» apprennent des règles de comportement qu'ils auront peut-être l'occasion de mettre en œuvre. Il n'est cependant pas possible de décrire l'accueil de ce programme ni les expériences générales réalisées jusqu'ici. Les diverses actions menées à St-Gall préconisent de lutter ensemble contre les problèmes et leurs causes, de sensibiliser et de faire participer les jeunes, de renforcer l'image de la ville en augmentant son attractivité et de réduire le nombre de plaintes. Les réactions de la population et des partenaires sont très positives.

4. Autres possibles champs d'action

Plusieurs villes envisagent actuellement d'autres mesures qui ne sont pas encore mûres, pas encore décidées ou ne permettant pas encore de tirer un bilan. En voici quelques exemples, dont la liste, non exhaustive, se veut une base de discussion:

- Création de zones de sorties dans (d'anciennes) zones industrielles
- Création d'une nouvelle zone pour l'habitat urbain: nouvelles formes d'habitat dans des quartiers mixtes avec la présence d'acteurs culturels, de lieux de sorties et nouveaux services.
- Création de places de parking en nombre suffisant dans les zones de sorties pour réduire les nuisances sonores liées aux voitures en quête de parking.
- Possibilités de porter plainte «à bas seuil» (par exemple électronique)
 - Lors d'incidents violents notamment, il n'y a souvent pas de plainte, car les obstacles sont élevés et parce que les victimes n'en attendent rien.
- La ville soutient les intéressés (dans la gastronomie, parmi les exploitants de clubs) dans leur recherche de locaux adoptés.
- Adaptation de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
 - Le Tribunal fédéral a souligné à plusieurs reprises que les valeurs limites pour le bruit prévues pour l'industrie et l'artisanat ne peuvent pas s'appliquer au bruit lié à la gastronomie. Dans la pratique, il faut juger au cas par cas, comme l'a rappelé le Tribunal fédéral plusieurs fois. Une intervention parlementaire a été déposée au Parlement fédéral pour adapter les valeurs limites dans le domaine spécifique des sorties. Le Conseil fédéral propose toutefois de la rejeter.
- Pissoirs installés de façon temporaire
- Dédommagement financier (par la ville) pour les cafetiers-restaurateurs qui mettent des WC à disposition du public (voir le projet «[toilettes avec du coeur](#)»)

5. Informations complémentaires

Réseau stadtnacht.de (all.): groupe de réflexion, blog et banque de données en ligne sur les questions relevant de l'espace, de la ville et de la vie nocturne
www.stadtnacht.de

Etude «Javenir» de la Fondation Jacobs (all.):
«Notre place: les jeunes dans l'espace public»

Académie des dépendances:
«Sécurité et intégration sociale dans l'espace public»

Radix/GREA: Document de synthèse
«Jeunes, alcool et espace public»

Programme national de prévention «Jeunes et violence» –
base de données regroupant de mesures de prévention de la violence prises par des acteurs publics ou privés

6. Contacts

Les personnes suivantes ont participé au groupe de travail sur la vie nocturne et sont à disposition pour fournir des renseignements. Elles peuvent aussi renvoyer à d'autres personnes spécialisées.

Ville	Nom	Fonction	Téléphone	Courriel
Bâle	Peter Gautschi	Stv. Leiter Kantons- und Stadtentwicklung	061 267 88 96	peter.gautschi(at)bs.ch
Berne	Jürg Häberli	Leiter Jugendamt	031 321 63 76	juerg.haerberli(at)bern.ch
Bienne	André Glauser	Leiter Abteilung öffentliche Sicherheit	032 326 18 04	andre.glauser(at)biel-bienne.ch
Coire	Emil Gartmann	Abteilungsleiter Stadtpolizei	081 254 53 01	emil.gartmann(at)chur.ch
	Patrik Degiacomi	Soziale Dienste / Abteilungsleiter Prävention, Beratung und Betreuung	081 254 45 83	patrik.degiacomini(at)chur.ch
Genève	Claudio Deuel	Chef du service de la jeunesse	022 418 45 02	claudio.deuel(at)ville-ge.ch
Lausanne	Morella Frutiger Larqué	Responsable Observatoire de la sécurité	021 315 32 16	morella.frutiger(at)lausanne.ch
Lucerne	Maurice Illi	Sicherheitsmanager	041 208 88 67	maurice.illi(at)stadtluzern.ch
	Anton Häfliger	Leiter SIP	041 208 88 58	anton.haefliger(at)stadtluzern.ch
St-Gall	Jan Scheffler	Leiter Rechtsdienst, Direktionssekretariat Soziales und Sicherheit	071 224 56 36	jan.scheffler(at)stadt.sg.ch
Thoune	Reto Keller	Gewerbeinspektor	033 225 84 90	reto.keller(at)thun.ch
Winterthour	Mireille Stauffer	Kinder- und Jugendbeauftragte	052 267 51 90	mireille.stauffer(at)win.ch
Zurich	Roland Zurkirchen	Leiter Fachstelle Gewaltprävention	044 413 87 20	roland.zurkirchen(at)zuerich.ch
-	Tom Steiner	Directeur Centre de l'espace public CEP	041 367 49 29	

7. Annexe

Membres du groupe de travail «Vie nocturne urbaine» de l'Union des villes suisses:

Ville	Nom	Fonction
Bâle	Stefan Gasser	Ressortchef Besondere Prävention, Kantonspolizei
	Peter Gautschi	Leiter Grundlagen und Strategien, Stv. Leiter Kantons- und Stadtentwicklung
Berne	Marc Heeb	Leiter Orts- und Gewerbe Polizei
	Jürg Häberli	Leiter Jugendamt
Bienne	Barbara Schwickert	Sicherheitsdirektorin
	André Glauser	Leiter Abteilung öffentliche Sicherheit
Coire	Christian Boner	Stadtpräsident
	Emil Gartmann	Abteilungsleiter Verkehrs- und Sicherheitspolizei
	Patrik Degiacomi	Abteilungsleiter Prävention, Beratung und Betreuung
Genève	Claudio Deuel	Chef du service de la jeunesse
Lausanne	Estelle Papaux	Cheffe du service de la jeunesse et des loisirs
Lucerne	Maurice Illi	Sicherheitsmanager
St. Gall	Oskar Schmucki	Leiter Lagezentrum Stadtpolizei
	Andrea Thoma	Stv. Leiterin der Offenen Jugendarbeit
Thoune	Reto Keller	Gewerbeinspektor
Winterthour	Roger Peter	Jugenddienst, Stadtpolizei
	Mireille Stauffer	Kinder- und Jugendbeauftragte
Zurich	Alexandra Heeb	Delegierte für Quartiersicherheit
	Roland Zurkirchen	Leiter Fachstelle für Gewaltprävention
-	Tom Steiner	Directeur CEP
-	Renate Amstutz	Directrice UVS
-	Barbara Jenni	UVS

Editeur

2012 - Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8
Case postale 8175
3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
Fax 031 356 32 33
www.uniondesvilles.ch
info@uniondesvilles.ch

Traduction

Ariane Gigon

Photo

Keystone

Layout

Atelier KE, Meiringen

